



Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

13 AVR. 2022

COURRIER ARRIVÉ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 07 MARS 2022

A la suite d'une convocation du 01 mars 2022, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 07 mars 2022 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaient présents : **26**
Mesdames, Messieurs, Roland ROTH, Pierre LANG, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Etienne HOFFERT, Cathia HEIM, Joël ROMANG, Serge STEBLER, François GATTI, Pierre THIL, Christian CLEMENT.
- ✓ Excusés : **12**
Mesdames, Messieurs Chantal PLATTE, Gilbert SCHUH, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Gabriel WALKOWIAK, Bernard PETRY, Luc BALASSE, Emmanuel THIRY, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **8**
Jean MEKETYN a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, Jean-Claude HUBERT a donné procuration à Joël ROMANG, David SUCK a donné procuration à Serge STEBLER, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT.
- ✓ Absents : **9**
Madame, Messieurs Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Hubert BUR, Roland GLODEN, Bernard COLBUS.

05. FILIERES

OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION OCAD3E / FILIERES LAMPES USAGEES ET DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE

Le Comité Syndical,

CONSIDERANT la délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2007, le Sydème est compétent pour la collecte des lampes usagées et des déchets d'équipement électrique et électronique (D3E).

EXPOSE que l'OCAD3E assure la coordination nationale des filières D3E et des lampes. L'organisme OCAD3E est une structure de responsabilité collective. L'OCAD3E est le garant de la cohérence du fonctionnement des filières et de la politique d'information et de communication.

A ce titre, les conventions pour les filières des lampes et des D3E sont établies entre le Sydeme et l'organisme OCAD3E. Ce dernier désigne l'éco-organisme en charge de la filière sur le territoire du Sydeme.

CONSIDERANT que la durée de l'agrément de l'OCAD3E a été prolongée par arrêté conjoint du Ministère de la transition écologique, du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'économie, des finances et de la relance en date du 13 décembre 2021.

CONSIDERANT que les conventions précitées ayant pris fin au 31 décembre 2021, sont prolongées jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

PROPOSE d'établir de nouvelles conventions entre l'OCAD3E et le Sydeme concernant les filières des lampes et des D3E pour la période 2022-2027.

Après avoir ENTENDU le rapport de Monsieur Roland ROTH, Président ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

34 voix pour,
0 voix contre,
0 abstentions.

Décident

- D'accepter la prolongation des précédentes conventions jusqu'au 1^{er} juillet 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif aux conventions lampes et D3E pour la période 2022-2027.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 07 mars 2022

Roland ROTH,
Président



Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

13 AVR. 2022

COURRIER ARRIVÉ

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération le 13 AVR. 2022
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 13 AVR. 2022